

Le 14 juillet 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 14 juillet 2020 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Cette séance ordinaire se tint en huis clos et en respectant les mesures de distanciation sociale, étant donné la situation actuelle de la pandémie COVID-19 et tel que recommandé par la Santé publique du Québec. La séance fut enregistrée tel stipulé dans le décret # 2020-028 (adopté le 25 avril 2020) concernant l'obligation de publier l'enregistrement audio ou vidéo des délibérations et de prises de décisions sur le site Internet de la municipalité durant la période de pandémie.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2020-07-089

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2020-07-090

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE l'adopter tel que rédigé.

2020-07-091

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-02 CONCERNANT
LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut, en vertu des articles 433.1 à 433.4 du Code municipal du Québec, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Monsieur Claude Lévesque le 9 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé par Monsieur Claude Lévesque le 9 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu et renoncent ainsi à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska adopte le règlement numéro 2020-02 concernant les modalités de publication des avis publics. Ledit règlement est conservé dans le Livre des Règlements prévu à cet effet.

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA GESTION DE L'EAU
POTABLE**

Madame Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose et présente le rapport annuel 2019 sur la gestion de l'eau potable.

2020-07-092

**FERMETURE PARTIELLE DE LA RUE DU COUVENT POUR UN
CINÉ-PARC**

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska organise une activité Ciné-parc le 7 août 2020 et que l'endroit identifié est le stationnement de la salle municipale ainsi que la rue du Couvent entre la rue Principale et la rue du Festival ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise la fermeture partielle de la rue du Couvent, entre la rue Principale et la rue du Festival, le 7 août 2020, dans le cadre de l'activité Ciné-parc, et en informe les services d'urgence et policiers ;

2020-07-093

**NOMINATION D'UN ÉLU SUR LE COMITÉ DE
DÉVELOPPEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE nommer Monsieur Marc Landry comme représentant du conseil municipal sur le Comité de développement de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, la présente résolution annulant toute résolution antérieure à cet effet.

DEMANDES DE COMMANDITE

Aucune demande ce mois-ci.

**RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS
MUNICIPAUX**

2020-07-094

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	6 037,62 \$
- Liste des comptes à payer :	318 387,73 \$
- Salaires et allocations de dépenses de juin2020 :	<u>18 613,50 \$</u>
TOTAL :	343 038,85 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de juin 2020.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-07-095

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20 h 28.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Maude Pichereau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire